

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
Membres en fonction : 49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 16 mai 2022

Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

**Étaient présents :** Mesdames Sabine BIERRY, Viviane BOLLORI, Odile FUCHS, Monique GRISNAUX, Olivia GUILLOTIN, Martine HEROS-JORDAN, Pascale JACQUOT, Sabine KAEUFLING Sylvie KROUCH, Martine KWIATKOWSKI, Alice MOREL, Virginie PACLET

Messieurs Patrick APPIANI, Jean Louis BATT, Laurent BERTRAND, Marc CHIPON, Maurice GUIDAT, Denis BETSCH, Marc DELLENBACH, Alain FERRY, Marc GIROLD, Guy HAZEMANN François HEIM, Hubert HERRY, Alain HUBER, Gilbert IBARS, Alain JEROME, Ervain LOUX, Jaques MICHEL, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Philippe PFISTER, Philippe REMY, Pierre REYMANN, Thierry SIEFFER, Marc SCHEER, André WOLFF, André WOOCK, Pascal ZIMBER.

**Avaient donné procuration :** Mesdames Christiane CUNY, Pascale MATHIOT. Messieurs Nicolas BONEL, Emile FLUCK, Alain GRISE, Gérard DESAGA, Romain MANGENET, Jérôme SUBLON, André MEYER.

**Excusées :** Mesdames Murielle LANGNER, Christiane OURY.

**Suppléants présents :** Madame Claudine BOHY. Messieurs Jean COURRIER, Olivier DOMINIQUE, Raymond GRANDGEORGE, Serge GRISLIN, Etienne HALTER, Jean Paul HUMBERT, François SCHEPPLER.

**Suppléants excusés :** Mesdames Francine MICHEL, Elisabeth GEWINNER. Messieurs Yves MATTERN, Pierre MOYON, Yves JAUDON.

**Assistaient à la réunion :** Madame Anne-Catherine OSTERTAG. Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI, Tom SPACH.

**Le lundi 16 mai 2022**

**À 19 heures**

**À la Salle Polyvalente à La Broque**

**Ordre du Jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2022,
2. Décisions du bureau du 02 mai 2022,
3. Communications,
4. Intervention de la Banque des Territoires,
5. Fonds de Solidarité : communes de Fouday et Solbach,
6. Délégation de Service Public : Le P'tiot à La Claquette,
7. Etude de programmation pour la mise en valeur du col de la Perheux,
8. Croix rouge : demande de subvention,
9. Croix Blanche : demande de subvention,

10. Formation des élus locaux,
11. SOS Aide aux Habitants : demande de subvention 2022,
12. La Boule Bruchoise : sportifs de haut niveau : demande de subvention,
13. Vente de locaux 42 Grand Rue à Rothau,
14. Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2022,
15. Divers.

-----  
Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents et à nos invités.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2022.**

Le procès-verbal de la séance de Conseil de communauté du 25 avril 2022, est approuvé.

**2. DECISIONS DU BUREAU DU 02 MAI 2022.**

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **2 935 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **1 852 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : ADAPTATION**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **567.93 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **5 474 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **6 000.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

### **ENTRETIEN DES BATIMENTS,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, par quatorze (14) voix pour et une (1) abstention,

### **DECIDE**

De confier à :

- L'entreprise GCE, des travaux sur la pompe à chaleur à la Salle polyvalente à la Broque pour un montant évalué à **1 190.17 € HT**.
- L'entreprise CIM Incendie, le remplacement d'extincteurs au Chalet du Champ du Feu à Belmont pour un montant évalué à **699.00 € HT**.
- L'entreprise SELVA des travaux de réfection sur la dalle des locaux de l'ESAT à Rothau pour un montant évalué à **830.00 € HT**,

De faire réaliser :

- L'aménagement de places de parking à la ferme du Bambois à Plaine pour un montant évalué à **7 000.00 € HT**,

### **BENAVILLE, PROGRAMME DESAMIANTAGE CURAGE : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET AVENANTS :**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 18 octobre 2021,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DECIDE**

De confier à l'entreprise CARDEM les travaux complémentaires suivants :

- Enlèvement d'isolants amiantés pour un montant évalué à **14 185.08 € HT**,
- Dépose des sols souples pour un montant évalué à **16 039.50 € HT**,

Ces travaux feront l'objet d'un avenant n°1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise CARDEM ;

De passer un avenant de maîtrise d'œuvre avec Amium conseil à Schiltigheim pour un montant évalué à **3 346.00 € HT**

**AUTORISE** le Président à passer et à signer les différents avenants

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme " Bénaville ".

### **3. COMMUNICATIONS.**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux délégués communautaires, donne lecture des membres excusés ou ayant donné procuration.

#### **Printemps de la forêt :**

Monsieur Jean-Sébastien LAUMOND communique les dernières informations sur l'organisation de la manifestation qui se tiendra les 21 et 22 mai 2022.

#### **Gestion du Personnel :**

Madame Joelle TOUNOUNTI est embauchée en CDD de remplacement pour un  $\frac{3}{4}$  temps en mai et juin 2022.

#### **Capitale de la biodiversité :**

Le jury a effectué une visite de sites le 10 mai 2022.

#### **Tableau de bord fiscalité et dotations de la Communauté de communes et des communes membres :**

Le tableau de bord cité en objet a été transmis à l'ensemble des délégués communautaires et dans les communes.

#### **Scierie Haut Fer à Ranrupt :**

Monsieur le Président donne lecture du courriel de la DRAC : avis sur l'étude de diagnostic patrimonial. Monsieur le Maire de Ranrupt en a été destinataire.

### **4. INTERVENTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES.**

Mesdames Virginie MARION et Prisca MBENKOE présentent le dispositif Intracting. Les documents seront adressés aux délégués communautaires.

### **5. FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNES DE FOU DAY ET SOLBACH.**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 octobre 2020 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

**VU** les demandes de la commune de Solbach et Fouday,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2022 :

- **SOLBACH : Pose de caniveaux** Par délibération en date du 04 mars 2022, Monsieur le Maire sollicite une aide de **25 292.25€** sur un montant total de 50 584.50 € HT. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Solbach apporte les **25 292.25 €** restants.

- **FOUDAY aménagement d'une aire de jeux par un chantier jeunesse** Par délibération en date du 25 avril 2022, Monsieur le Maire sollicite une aide de **17 398.50 €** sur un montant total de 34 797.00 € HT. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Fouday apporte les **17 398.50 €** restants.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 2041411 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2022.

## **6. MULTI ACCUEIL LE P'TIOT A LA CLAQUETTE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Président rappelle la situation du multi-accueil « Le P'tiot » à La Claquette. Cette structure créée en 1988 est gérée par une association de parents utilisateurs.

Compte tenu du désengagement des parents membres de l'association, le conseil d'administration, conformément à ses statuts, a décidé de réunir une Assemblée Générale Extraordinaire, pour statuer sur la dissolution de l'association. En l'absence de quorum, l'AGE n'a pu se tenir et une nouvelle AGE se réunira ce mardi 17 mai 2022. Si la dissolution est décidée avec une fin d'activité au 31 12 2022 S'agissant d'une compétence transférée à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, cette dernière devait, soit gérer ce service en direct, soit le déléguer par contrat à une association spécialisée dans ce type d'activités.

**VU** les articles L1411-1 à L1411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la procédure applicable aux délégations de service public,

**VU** l'article V des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche relatif à :

« L'ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE » et plus particulièrement l'article

### **3. Actions en faveur de la petite enfance :**

Détermination et conduite d'une politique intercommunale en matière de petite enfance (0-6 ans) en gestion directe ou en établissant des partenariats globaux et contractuels pour l'assistance et l'animation des structures locales, telles que relais AMAT et multi accueils afin de répondre aux besoins des parents en matière de garde, d'activités de loisirs et d'animation.

**CONSIDERANT** que la gestion du multi-accueil « Le P'tiot » à La Claquette doit faire l'objet d'un contrat de délégation de service public,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le principe de délégation de l'exploitation du service multi-accueil «Le P'tiot» à La Claquette,

**APPROUVE** le lancement de la procédure,

**APPROUVE** le projet de cahier des charges.

**7. ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA MISE EN VALEUR DU COL DE LA PERHEUX,**

VU la délibération du conseil de communauté en date du 21 mars 2022 relative à l'étude de programmation pour la mise en valeur du col de la Perheux,

VU les résultats de la consultation de bureaux d'études spécialisés,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, par quarante-quatre (44) voix pour et trois (3) abstentions

**AUTORISE** le Président à passer et à signer le marché suivant :

- L'étude de programmation pour la mise en valeur du col de la Perheux attribuée au bureau d'études Atelier MOKA à Mutzig pour un montant HT de 25 125.00 € soit **30 150.00 € TTC**,

Les sommes nécessaires au paiement seront inscrites en Décision Modificative n°1 au Budget primitif 2022.

**8. CROIX ROUGE : DEMANDE DE SUBVENTION,**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de la Croix Rouge Française : Délégation Locale de Schirmeck-Saâles pour l'acquisition de matériel de formation et d'agencement pour la vesti-boutique.

Ces acquisitions répondent aux obligations réglementaires s'imposant aux organismes de secourisme.

La délégation de Schirmeck-Saales, créée en 1947, compte 35 bénévoles dont les rôles se répartissent principalement sur deux axes :

**L'AIDE SOCIALE :**

Animer une vesti-boutique qui permet à tous les publics, sans distinction de ressources d'acquérir vêtements, chaussures, accessoires, avec ou sans participation financière.

**LE SECOURISME :**

- Assurer la sécurité sanitaire sur diverses manifestations et la formation du public aux gestes de premier secours.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à la Croix Rouge française : délégation locale de Schirmeck-Saâles, une subvention de **3 000.00 €**.

Cette subvention est accordée sous réserve que cette association respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

Les sommes nécessaires au paiement de cette subvention seront prélevées sur les disponibilités du compte 65748 du Budget primitif 2022.

## **9. FEDERATION DES SECOURISTES FRANCAIS CROIX BLANCHE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de la Fédération des Secouristes Français de la Croix Blanche - Association de Schirmeck pour l'acquisition de divers matériels

Ces acquisitions répondent aux obligations réglementaires s'imposant aux organismes de secourisme.

L'Association des Secouristes de Schirmeck, créée en 1972, a rejoint en 1984, la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche, qui, à ce jour, est présente dans 57 départements.

L'Association compte 15 bénévoles, habilités à effectuer les gestes de premiers secours, d'un véhicule de soutien sanitaire et de matériel adapté.

La mission de cette association est d'assurer la sécurité sanitaire sur diverses manifestations et la formation du public aux gestes de premier secours.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à la fédération des secouristes français de la croix blanche-association de Schirmeck, une subvention de **3 000.00 €**.

Cette subvention est accordée sous réserve que cette association respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

Les sommes nécessaires au paiement de cette subvention seront prélevées sur les disponibilités du compte 65748 du Budget primitif 2022.

## **10. FORMATION DES ELUS LOCAUX,**

**Vu** les articles L2123-12 , L. 5214-8, L. 5215-16, L. 5216-4 ou L. 5217-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le président rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le Président propose à l'assemblée :

- Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.
- La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
  - Agrément des organismes de formations ;



- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- Les fondamentaux de l'action publique locale
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...)

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% de l'enveloppe indemnitaire maximale de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président,

**DECIDE :**

- D'adopter la proposition du Président
- Le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à **500.00 € par an et par élu.**
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **11. SOS AIDE AUX HABITANTS : DEMANDE DE SUBVENTION 2022.**

La Cour d'Appel de Colmar a décidé d'attribuer les actions d'aide aux victimes sur le ressort du TGI de Saverne à l'association SOS AIDE AUX HABITANTS.

Cette association accompagne les victimes de toute infraction sur le plan juridique, psychologique et social, depuis de nombreuses années sur l'agglomération strasbourgeoise et des permanences délocalisées sont tenues. Les collectivités territoriales apportent un cofinancement aux crédits d'Etat du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

L'association SOS AIDE AUX HABITANTS tient les permanences à la Maison de la Vallée à Schirmeck depuis le 02 mai 2015.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- **De soutenir** l'association SOS AIDE AUX HABITANTS
- **De verser** une subvention d'un montant de **4 000,00 €**

Cette subvention est accordée sous réserve que cette association respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de

l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2022.

## **12. LA BOULE BRUCHOISE : SPORTIFS DE HAUT NIVEAU : DEMANDE DE SUBVENTION.**

L'association La Boule Bruchoise de Rothau a qualifié une équipe pour le championnat Grand Est et le championnat de France qui se dérouleront respectivement à Chalampé les 21 et 22 mai 2022 et à Bergerac les 18 et 19 juin 2022. Les frais de déplacement s'élèvent à 3 334.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention d'un montant de **500,00 €**

Cette subvention est accordée sous réserve que cette association respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 65748 « Divers » du Budget Primitif 2022.

## **13. VENTE DE LOCAUX 42 GRAND RUE A ROTHAU.**

Monsieur le président informe les délégués communautaires de la demande d'achat des locaux artisanaux situé au 42 Grand rue à 67570 ROTHAU par la société AMK au prix de 127 575,00 €,

VU l'avis du Domaine en date du 22 décembre 2021,

**CONSIDERANT** que la cession de cet ensemble immobilier peut se faire sans dommages pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et pour le devenir du site Steinheil sis sur les communes de La Broque et Rothau,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de céder à la Société dénommée « **AMK métal Ateliers de la Roche** », au prix de **127 575.00 € HT** la parcelle cadastrée comme suit :

- Commune de Rothau, section 04, parcelle n°320 – Grand'Rue- d'une contenance de 22.04 ares, sol, bâtiment,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de mise en œuvre de ces décisions et notamment l'acte de vente, la constitution de servitudes de passage, sur les parcelles 304 et 319, en étroite collaboration avec la ville de Rothau.

**AUTORISE** Monsieur le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment les procès-verbaux d'arpentage et les actes notariés à intervenir,

**14. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2022**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>COMPTE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
D-60612	D-60612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	100 000,00 €	
D-6161	D-6161 : Primes d'assurances multirisques	3 000,00 €	
D-6168	Autres primes d'assurance	2 000,00 €	
D-6184	Versements à des organismes de formation	1 900,00 €	
D-64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	- 12 000,00 €	
D-64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	400,00 €	
D-64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	100,00 €	
D-64731	Allocations de chômage versées directement	11 500,00 €	
D-65315	Formation (élus)	300,00 €	
D-023	Virement à la section d'investissement	-150 200,00 €	
R-6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		13 000,00 €
R-7351	Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. princi.		50 000,00 €
R-73111	Impôts directs locaux		- 32 000,00 €
R-73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		- 1 000,00 €
R-73113	Taxe sur les surfaces commerciales		- 45 000,00 €
R-73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		32 000,00 €
R-741126	Dotation de compensation des EPCI		- 16 000,00 €
R-7473	Participations départements		- 12 000,00 €
R-74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF		- 22 000,00 €
R-752	Revenus des immeubles		- 27 600,00 €
R-75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		17 500,00 €
R-773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale		100,00 €
	<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	- 43 000,00 €	- 43 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
R-021	Virement de la section de fonctionnement	- €	-150 200,00 €
R-024	Produits des cessions d'immobilisations amk	- €	127 200,00 €
R-1321	DSIL-BENAVILLE : PROGRAMME CURAGE DESAMIANPAGE BAT HEBERGEMENT	- €	150 000,00 €
R-1322	région -BENAVILLE : PROGRAMME CURAGE DESAMIANPAGE BAT HEBERGEMENT	- €	53 000,00 €
D-2138	Autres constructions	130 000,00 €	
D-21828	Autres matériels de transport	8 000,00 €	
D-2188	Autres immobilisations corporelles	11 000,00 €	
D-2128	Autres aménagements extérieurs col de la perheux	31 000,00 €	
	<b>Total INVESTISSEMENT</b>	180 000,00 €	180 000,00 €
	<b>Total Général</b>	137 000,00 €	137 000,00 €

**15. DIVERS**

/

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 25.

Compte rendu du 16 mai 2022

/		Mme Virginie PACLET	
Mme Alice MOREL		M. Guy HAZEMANN	
Mme Sylvie KROUCH		M Marc DELLENBACH	
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE		/	
/		M. Denis BETSCH	
M. Philippe PFISTER		M Serge GRISLIN	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M Jean Louis BATT		M. Patrick APPIANI	
Mme Martine KWIATKOWSKI		/	
Mme Martine HEROS JORDAN		M. André WOOCK	
/		M. André WOLFF	
M. Jean Marc CHIPON		Mme Odile FUCHS	
M. Thierry SIEFFER		M. Marc SCHEER	
Mme Viviane BOLLORI		M François HEIM	
M. Marc GIROLD		Mme Pascale JACQUOT	
/		M. Gilbert IBARS	
M Olivier DOMINIQUE		M. Huber HERRY	
/		M Laurent BERTRAND	
Mme Monique GRISNAUX		M Alain JEROME	
/		M Ervain LOUX	
/		Mme Olivia GUILLOTIN	
M. Pascal ZIMBER		M Pierre REYMANN	
M Jacques MICHEL		M Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M Alain HUBER	
Mme Sabine BIERRY			